



La magie de Noël s'est installée chez les petits et les grands



Spectacles communautaires p 5
Les soirées qui vous ont divertis en fin d'année 2014



Collecte de linge p 7
Du nouveau côté textiles



Ligne ferroviaire Nice-Breil-Cunéo p 10
Tous mobilisés pour pérenniser la ligne

La Communauté de Communes du Pays des Paillons vous souhaite une belle année



ZOOM

Présentation du personnel administratif de la CCPP
Conseils communautaires - Débats autour du SRADDT
Restructuration du système d'impression

p3

ENFANCE & JEUNESSE

Les cinq crèches communautaires - Inscriptions au BAFA

p4

CULTURE & SPORTS

Les soirées qui vous ont divertis en fin d'année 2014

p5

ENVIRONNEMENT

Dispositif innovant pour les déchets verts

p6

DÉCHETS MÉNAGERS

Stop à l'incivisme !

Des chiffres qui parlent - Du nouveau côté textiles

p7

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CCPP, la CCI Nice Côte d'Azur et EVP collaborent pour améliorer la gestion des déchets

p8

Contrats de professionnalisation dans les crèches

TRAVAUX & VOIRIES

Travaux sécuritaires sur la route des Mortissons
Acquisition de nouveaux terrains - Travaux de confortement
« Séance de drainage » pour le stade de football

p9

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Meilleure desserte pour les lignes 300 et 340
Tous mobilisés pour pérenniser la Ligne Nice/Breil/Tende
Non au PLUi

p10

ADPP/CDPP

Présentation du personnel
Aménagement du pôle multimodal de l'Escarène
Projet artistique « Flux »
Mobilisation générale autour de LEADER

p11

MAIS AUSSI...

Rencontre avec Papa-Noël
Course poursuite dans le tunnel du Paillon pour le tournage
du « Transporteur 4 »

p12

L'éditorial du président

Vous avez été destinataire en septembre du premier numéro du journal L'INTER'com, l'outil de communication de la Communauté de Communes du Pays des Paillons. Vous avez réservé un excellent accueil à cette publication qui comble une lacune et qui répond à une attente des habitants de nos vallées très attachés à notre territoire et soucieux de son développement cohérent et harmonieux. Ce journal, déjà incontournable a été élaboré en un temps très contraint par une équipe motivée et compétente que je tiens à remercier bien sincèrement. Ce trimestriel qui relate les diverses décisions de notre intercommunalité est un outil d'information sans polémique ciblant les fondamentaux de notre action politique en faveur des populations.



Dans le cadre d'une nouvelle gouvernance et dans un souci de transparence de fonctionnement, un bilan sommaire d'activités vous est proposé. Ce dernier sera présenté et débattu à ma demande en séance publique du conseil municipal de chaque commune au cours de laquelle des éléments complémentaires pourront être apportés.

Dans ce contexte conjoncturel difficile et suite à l'importante diminution des crédits de l'état impactant gravement la capacité d'investissement des collectivités territoriales, il ne faut pas nier que l'année 2015 sera une année difficile. Il est donc nécessaire de cibler les priorités d'aménagement et de maîtriser les dépenses de fonctionnement. A l'occasion de la nouvelle année, en me faisant le porte-parole du personnel de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, des conseillers communautaires et des vice-présidents, je vous souhaite une nouvelle année belle, riche, sereine, active et innovante.

Edmond Mari



Communauté de Communes du Pays des Paillons

55 bis RD 2 204 - La Pointe de Blausasc - 06 440 Blausasc

CCPP : Tel. 04 92 00 75 80 / Fax. 04 93 54 91 61

ADPP : Tel. 04 93 76 28 99 / Fax. 04 93 87 97 74

Directeur de publication et Président de la CCPP
Edmond Mari

Responsables de la commission Communication du journal
Cyril Piazza et Alexandra Russo

Chargée de communication

(Photos - articles - mise en page - publicités)

Nelly Pujol - nelly.pujol@pays-des-paillons.fr - Tel. 04 92 00 75 94



NIS PHOTOFFSET
IMPRIMEUR CITOYEN

Tiré à 15 000 exemplaires
ISSN : 2416-9269



Communauté de Communes du Pays des Paillons

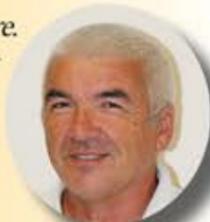
Présentation du personnel administratif



Michel Lottier

vice-président chargé des finances et du personnel

« Une réorganisation des services de la CCPP était obligatoire. Nous avons créé des postes pour une meilleure gestion et communication de notre territoire. L'organigramme des crèches a été revu pour le bien être de vos enfants et sept postes supplémentaires vont être créés pour une brigade verte gratuite qui vous offrira une vallée sans fumée ».



De gauche à droite : Nelly Pujol, chargée de communication ; Fabienne Legendre, secrétaire standardiste ; Nathalie Kuhn, service Relais Accueil Petite Enfance ; Céline Faraut, service du personnel ; Michel Akehurst, service technique ; Salvatore Adduasio, comptable ; Fabrizio Ceccarelli, chargé de l'aménagement du territoire ; Frédéric Daniele, service gestion des déchets ; Max Bottiau, chargé des travaux ; Corine Muselli-Durandy, service jeunesse ; Alexandra Pirani, service petite enfance ; Pascale Lavenir, directrice générale des services ; Aurore Parra, standardiste ; Katia Masséna, animatrice Relais Accueil Petite Enfance ; Jessica Martelli, service des marchés publics ; Stéphanie Risso, secrétaire Relais Accueil Petite Enfance ; Monika Passolunghi, animatrice Relais Accueil Petite Enfance ; Amalios Heredia, agent technique ; Laurence Wolle, agent d'entretien.

Conseils communautaires

Débats autour du SRADDT

Les élus communautaires se sont rassemblés au siège de la CCPP les 24 septembre et le 18 novembre 2014, pour délibérer sur les décisions prévues à l'ordre de ces conseils communautaires.

Le 24 septembre, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) est l'un des sujets qui a suscité le plus de débats, avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) (cf. p10). Le domaine de l'aménagement du territoire a fait l'objet de nombreuses discussions, repoussant la délibération portant sur le SRADDT au conseil communautaire suivant, le temps d'étudier ce dossier technique de 400 pages avec beaucoup d'attention.

À nouveau réunis dans la salle du conseil le 18 novembre 2014, les élus communautaires ont, suite à un débat démocratique, rendu



Les élus communautaires ont rejeté le projet du Schéma Régional d'Aménagement du territoire et de développement durable.

un avis défavorable sur ce document proposé par la Région, qui s'oriente sur les domaines de l'habitat, des transports, de l'économie, de l'urbanisme et de l'écologie pour l'horizon 2030. Le SRADDT portant sur le développement du territoire a été rejeté à l'unanimité, moins deux abstentions pour la commune de Coaraze. « C'est un document de référence qui n'est pas opposable au PLU ni au SCoT, qui est censé cadrer l'ensemble des politiques régionales » souligne le vice-président chargé de l'aménagement du terri-

toire, Jean-Marc Rancurel. Le conseil communautaire a déploré de ne pas avoir été un acteur privilégié dans l'élaboration et dans la gouvernance du SRADDT, et a relevé certaines remarques que la Région aurait dû prendre en compte dans ce projet. Parmi celles-ci il a été mentionné que « le concept de « métropolisation » comporte une compréhension altérée de la réalité du territoire régional » ; que « le projet sur la ligne Nice-Breil-Cunéo ne paraît pas assez soutenue par la Région » ; que « le développement éco-

nomique ne concerne pas qu'une liste de sites prioritaires mais qu'il doit s'ouvrir aux autres territoires de projets » mais aussi que « la problématique des déplacements n'est pas résolue à l'échelle des bassins de vie ». Parallèlement, cette soirée a été marquée par l'installation du 2^e adjoint de Bendejun, Christian Dragoni, dans ses nouvelles fonctions de conseiller communautaire, délégué de la commune de Bendejun, en remplacement de Joël Pallini, qui a démissionné pour raisons personnelles.

En interne

Restructuration du système d'impression

Afin de répondre aux besoins de ses employés, la CCPP a réorganisé le système d'impression de ses différents services.

Le photocopieur réservé aux employés de l'ADPP a été confié à la micro-crèche de Coaraze qui n'était jusque-là dotée d'aucun matériel d'impression. L'équipe de l'ADPP, quant à elle, partage désormais un nouvel équipement avec les employés de la Communauté de Communes, qui ont, de leur côté, donné leur matériel au personnel du

Relais d'Accueil Petite Enfance pour qu'il puisse bénéficier de copies couleurs.

Le photocopieur commun à l'ADPP et à la CCPP, plus performant que l'ancien, est apprécié par l'ensemble de ses utilisateurs.

« Cette restructuration du système d'impression est non négligeable puisque celle-ci apporte un outil plus performant à chacun et fait réaliser une économie de 300 euros par mois, soit 3 600 euros par an à la Communauté de Communes » précise le président, Edmond Mari.

Éveil

Les cinq crèches communautaires

Les parents du Pays des Paillons disposent, pour faire garder leurs enfants, de cinq établissements d'accueil collectif, répartis sur l'ensemble du territoire. À cela viennent s'ajouter cinquante neuf assistants maternels en exercice, qui veillent sur cent quatre-vingts rejets. Voici, en images, une présentation des structures situées à Blausasc, Coaraze, Contes, Drap, et L'Escarène, qui accueillent régulièrement, occasionnellement mais aussi en urgence, les 203 « bébés » (2,5 à 15 mois), « moyens » (15 à 25 mois) et « grands » (de 26 mois à 4 ans) de la vallée des Paillons.



La crèche « Lu Nistou de la Poucha » de Blausasc.



La micro-crèche « Li Estèlas » de Coaraze.



La crèche « La Formigua » de Drap.



Crèche de « l'Olivier » de Contes.



La crèche « La Petite Loco » de L'Escarène.

Diplôme

Inscriptions au BAFA

Depuis 2006 la Communauté de Communes du Pays des Paillons propose des formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs). Suite au succès rencontré depuis la mise en place de cette formation, l'opération est, cette année encore, renouvelée.

L'obtention du BAFA permet d'encadrer en accueil collectif des enfants à partir de trois ans. Ce di-

plôme s'acquiert en trois étapes qui doivent être pour chacune d'elles validées. La première est une formation générale, de 8 jours, basée sur les missions de l'animateur. La seconde étape est un stage pratique qui suggère la mise en application de ce qui a été précédemment acquis. Durant 14 jours les apprentis travaillent dans un centre aéré avec des enfants. « C'est un stage d'immersion en équipe et

dans l'action » souligne Pierre Donadey, vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse. La dernière étape à franchir s'étend sur 6 jours auprès du centre CEMEA pour un stage d'approfondissement permettant d'acquérir de nouvelles connaissances. Les personnes, obligatoirement âgées de 17 ans et plus, qui souhaitent se former auprès de la CCPP, s'engagent à travailler,

en priorité, sur l'une des structures associatives du Pays des Paillons (ALEJ à L'Escarène, l'OCJC à Contes, l'OMJCL à Drap et l'APEEC à Coaraze), durant le temps de la formation et une année après avoir décroché le BAFA. Vous êtes intéressé ? Veuillez adresser à la CCPP une lettre de motivation et un CV, avant le 30 janvier. (Coordonnées en page 2).



L'année dernière la CCPP a formé 20 jeunes au BAFA.

Spectacles communautaires

Les soirées qui vous ont divertis en fin d'année 2014

La Communauté de Communes du Pays des Pailions a doté son territoire de trois salles de spectacle pour vous divertir, passer des moments privilégiés en compagnie d'artistes talentueux et de renommée, à des prix défiant toute concurrence.

Concerts, pièces de théâtre, comédies, ballets : voilà un échantillon des nombreux divertissements qui vous sont régulièrement proposés dans vos équipements culturels. Depuis le mois de septembre dernier, la saison

2014/2015 a démarré sous les flambeaux. Les soirées proposées dans la salle le Belvédère à Berre-les-Alpes, au Théâtre de l'Hélice à Contes et à l'Espace Jean-Ferrat à Drap, ont été grandement plébiscitées par le public. D'autres spectacles com-

munautaires sont d'ores et déjà programmés pour la suite de la saison (cf livret annonçant les spectacles de janvier à juin 2015, en annexe). Voici, en quelques photos, un échantillon de l'atmosphère qui s'est dégagée lors de ces rendez-vous.

Eric Bonillo Tribute to Santana - la compagnie Série Illimitée - Gold - Catherine Lara - Michel Jonasz et Yves d'Angelo - la Compagnie Hervé Koubi Danse - Séverine Ferrer, Georges Beller et Eric Collado - Noëlle Perna - Tribute to Amy Winehouse - Le cabaret Hamélys - Didier Gustin - Francis Lockwood Trio vous feront passer d'autres moments inoubliables en 2015.

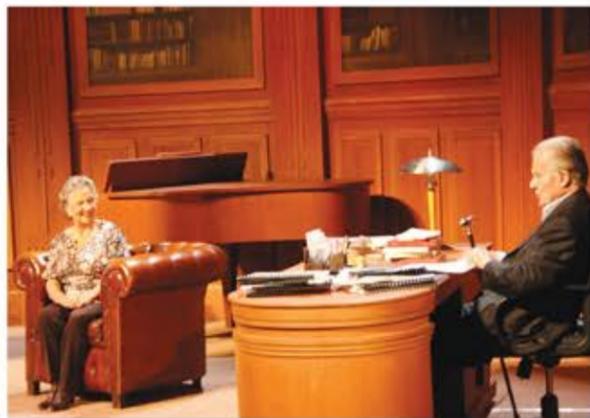
À Contes



À Drap



À Berre-les-Alpes



Marthe Villalonga et Jean Piat ont ouvert la deuxième saison du Théâtre de l'Hélice avec la pièce « Ensemble et séparément ».



Le 31 octobre, les Beatlovs ont, le temps d'une soirée, fait replonger 340 personnes dans la Beatlesmania.



Le 27 septembre, Tom Evers et ses claudettes ont mis l'ambiance en interprétant les « Chansons populaires » de l'inoubliable CLoclo.



Anne Roumanoff a fait le show au Théâtre de l'Hélice avec son spectacle « Rougemanoff » où elle a évoqué la crise de la dette et les dikats alimentaires avec le sourire.



Le 8 novembre, Barry White Replay a rendu hommage au chanteur à la voix de velours connu pour ses célèbres tubes dont « Let the music play ».



C'est une soirée divertissante que la compagnie « Série illimitée » a présentée, samedi 15 novembre, à la salle du Belvédère, avec la pièce de théâtre « Les conjoints » d'Eric Assous.



« Après cinq ans sans rien faire... » Titoff était de retour, le 21 novembre, à l'Espace Jean-Ferrat pour le plus grand plaisir de son public.

Broyage des végétaux

Dispositif innovant pour les déchets verts

L'hiver, comme le printemps, est propice aux coupes et élagages d'arbres et haies. Ce sont ainsi 13 communes soit près de 26 000 habitants qui sont concernés par le dispositif innovant que propose la CCPP, avec la mise en place d'un service gratuit qui présente de nombreux avantages pour le particulier.

Selon le Plan de protection de l'Atmosphère (PPA) et l'arrêté préfectoral n° 2014-453 des Alpes-Maritimes, il est interdit de brûler les déchets dits « verts de parcs et jardins » dans les communes incluses dans le PPA, telles que Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Contes, Drap et Peillon. Pour remédier à l'élimination des végétaux, le master GEDD qui a fait une analyse sur le territoire, a apporté plusieurs solutions, afin d'éviter l'écobuage. Les propriétaires de campagnes ou jardins peuvent privilégier les végétaux dont la croissance est lente afin de limiter la taille, ils peuvent également favoriser l'aide apportée par les animaux comme les ânes et les chèvres qui se chargent eux-mêmes de débroussailler, ou

bien opter pour le broyage des végétaux et fabriquer leur propre compost naturel, mais aussi profiter des déchetteries de Peille¹ ou de Blausasc² qui traitent les déchets verts.

Pour Michel Lottier, vice-président en charge du personnel de la CCPP, le sujet fait partie des priorités « Il faut éviter de brûler. Il faut donner cette envie d'entretenir notre territoire. Pour le préserver il faudrait se servir des animaux » souligne-t-il. En attendant de développer cet aspect environnemental que le maire de Blausasc a déjà instauré sur sa commune, la CCPP a décidé d'embaucher sept agents pour la constitution d'une brigade verte intervenant à domicile³.

Le service des déchets verts, actuellement en structuration, devrait commencer à servir les riverains des treize communes dès le mois de février. Cette nouvelle équipe se déplacera à l'aide de deux nouveaux camions de 3,5 tonnes, permettant de se rendre chez les usagers, avec les deux nouveaux broyeurs que la CCPP vient également d'acquérir. Ils pourront ainsi broyer les déchets verts des personnes qui le réclament. Le broyat recueilli sera soit

conservé chez elles, soit stocké à la déchetterie de Blausasc pour une mise à disposition de compost gratuite auprès des habitants du Pays des Paillons.

Ce broyat pourra néanmoins être utilisé en paillis pour les parterres de fleurs, ce qui freinera la pousse de mauvaises herbes, maintiendra une humidité constante et limitera l'arrosage. « Nous créons une brigade verte pour éviter au maximum l'écobuage et essayer de broyer au maximum chez les gens. Cela fera un engrais qui ne sera pas nocif. Il faut changer nos habitudes. Les déchets verts doivent nous servir à quelque chose. Nous sommes obligés de revenir à l'agriculture parce que notre planète a besoin de nous. Nous avons un peu délaissé ce secteur-là et je pense que cette brigade verte sera bénéfique pour tout le monde. Si nous évitons l'écobuage sous la fenêtre du voisin il n'y aura plus un nuage de fumée mais la nature devant vous » ajoute Michel Lottier.

Ce nouveau dispositif encourage la suppression de pratiques illicites telles que brûler les végétaux voire les dépôts sauvages.



Nouvelle acquisition pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons : deux camions réservés aux employés de la brigade verte.

Robert Nardelli

vice-président chargé de l'environnement et des déchets

« Le futur de notre planète et de nos jardins doit être basé sur l'utilisation d'un compost provenant de nos déchets verts, et ce grâce à la création de la brigade verte gratuite qui va naître dès le mois de février et va intervenir à votre demande. Notre population pourra ainsi apprécier notre action contre l'écobuage ».



Extrait du chapitre II - Dispositions générales applicables dans l'ensemble du département

Art. 4. L'application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, l'incinération de tous déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités est interdite, sauf dans les cas dérogatoires prévus aux articles 5, 6 et 7

Art. 5. L'incinération de déchets verts peut être autorisée par le préfet, de 10 heures à 15 heures 30 et hors période et zone d'application d'interdiction de l'emploi du feu, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), sur le rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS) conformément aux dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Art. 6. L'incinération des seuls déchets issus de la gestion forestière ou du débroussaillage obligatoire tel que défini à l'article L. 134-5 et suivants du code forestier et à l'article 4 de l'arrêté portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé en vigueur dans le département des Alpes Maritimes est autorisée, de 10 heures à 15 heures 30 uniquement hors période rouge.

Art. 7. Compte tenu de son intérêt technique (gros volume de végétaux générés par la taille des arbres), agronomique, ou sanitaire, l'incinération des résidus de taille des oliviers, mimosas et autres arbres fruitiers est autorisée, de 10 heures à 15 heures 30 uniquement hors période rouge.

Ces dispositions ne concernent pas les incinérations de végétaux infestés pour raisons sanitaires qui peuvent présenter un caractère d'urgence.



De nombreuses personnes ont profité du compost mis à disposition par la CCPP.

Le compost

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des matières organiques, en présence d'humidité et d'oxygène. Il est issu de broyats fermentés du jardin et de la cuisine. Cet engrais naturel vient enrichir gratuitement le sol. La pratique du compostage s'avère économique et environnementale permettant ainsi d'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique, tout en diminuant la quan-

tité de déchets ménagers en recyclant épluchures, coquilles d'œufs, restes de repas, feuillage, gazon, plantes, taille d'arbres et branchages, et permet ainsi de limiter les coûts liés à l'élimination des déchets. Depuis 2006, la CCPP avait déjà mis en place des opérations de mise à disposition gratuite de composteurs sur l'ensemble des communes du Pays des Paillons, soit environ 2000 composts délivrés aux riverains. Parallèlement à cela,

l'intercommunalité a également fourni 300 tonnes de compost naturel sur les communes de Blausasc, Châteauneuf-Villevieille, Peillon et L'Escarène. Ces deux opérations devraient être renouvelées au Printemps prochain.

¹ Heures d'ouvertures de la déchetterie de Peille : le lundi et le mercredi de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

² Heures d'ouvertures de la déchetterie de Blausasc : le lundi, le mercredi et le samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

³ Brigade verte : 06 84 44 44 52.

Encombrants

Stop à l'incivisme !

La CCPP multiplie ses efforts en faveur de la protection de l'environnement et met tous les moyens en œuvre à disposition des habitants pour les encourager à lutter contre la pollution.

Malgré les moyens mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Paillons, les encombrants fleurissent et les riverains subissent. Ce n'est pas la première fois que l'incivisme de certains est ainsi pointé du doigt. Malheureusement, il est difficile de faire face aux demandes de ceux qui respectent l'environnement tout en passant derrière ceux qui ne se sentent pas concernés par la propreté. Il serait temps que chacun prenne conscience de l'intérêt pour tous à respecter son territoire et son voisin, en ne faisant pas n'importe quoi.

Voici donc un petit rappel.

Un service de collecte des encombrants est mis en place

Les jours de récolte des encombrants s'opèrent :



Tout près des containers à déchets, des tas d'encombrants qui n'ont rien à faire là.

les lundis à Drap et Châteauneuf-Villevieille ; les mardis à l'Escarène, Touët-de-l'Escarène, Peille et Saint-Martin de Peille, (le dernier mardi du mois à Coaraze) ; les mercredis à Berre-les-Alpes et Cantaron ; les jeudis à Contes et Bendejun ; les vendredis à l'Escarène, Peillon, la Grave de Peille et Lucéram/Peira-Cava. Parallèlement à cela, les employés du service technique de la mairie de Blausasc font la collecte les lundis.

Merci de déposer vos encombrants seulement

la veille de ces jours de ramassage.

Autres solutions

Si vous souhaitez vous débarrasser de quelques objets volumineux, vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le service des encombrants au 04 93 79 03 50 ou au 09 65 30 58 99 afin qu'il vous débarrasse. En revanche, si la quantité d'encombrants est trop importante vous pouvez profiter du service de location de bennes que la CCPP met à votre disposition (cf. encadré ci-contre).

Tri sélectif

Des chiffres qui parlent

Des chiffres qui parlent et qui font peur ! Sur une durée de 9 mois, les chiffres nationaux s'élèvent à 33,9 kg/hab de déchets d'emballages ménagers (verre + emballage) et 16,5 kg/hab de papiers, contre respectivement 16,87 Kg/hab et 13,03 Kg/hab sur l'ensemble des 13 villages. Voici les résultats de tri, commune par commune, qui sont malheureusement très loin des moyennes nationales.

Communes	Papiers		Verre		Emballages	
	Kg	Kg/hab./9mois	Kg	Kg/hab./9mois	Kg	Kg/hab./9mois
Bendejun	6 270	6,74	15 490	16,66	4 310	4,63
Berre-les-Alpes	22 730	17,77	26 700	20,88	8 820	6,90
Blausasc	12 780	8,70	17 820	12,13	13 080	8,90
Cantaron	25 210	20,35	21 260	17,16	6 460	5,21
Châteauneuf-V.	16 570	19,00	13 050	14,97	6 020	6,90
Coaraze	7 140	9,70	12 950	17,60	8 300	11,28
Contes	97 450	13,90	70 410	10,04	33 330	4,75
Drap	33 090	7,55	19 210	4,38	11 670	2,66
Escarène	24 380	10,16	16 960	7,07	7 140	2,98
Lucéram	18 920	15,30	15 120	12,22	5 910	4,78
Peille	29 020	12,67	37 120	16,20	25 790	11,26
Peillon	34 670	25,09	18 690	13,52	9 700	7,02
Touët-de-l'Escarène	4 650	14,31	4 210	12,95	1 660	5,11
CCPP	332 880	13,03	288 990	11,31	142 190	5,56

Location de bennes pour encombrants

La CCPP propose aux habitants de la vallée des Paillons un service payant de mise à disposition de bennes pour se débarrasser d'encombrants en quantités importantes.



Vous rénovez votre maison, souhaitez évacuer des encombrants avant d'entreprendre des travaux ou tout simplement vous séparer des objets qui vous embarrassent (canapés, armoires, matelas...), il vous suffit d'effectuer une demande auprès de Denis Passeron, chef d'équipe en charge des encombrants de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, qui sera ensuite transmise à Frédéric Daniele, responsable du service gestion des déchets. Pour cela il est demandé aux particuliers de garantir une accessibilité au camion ayant une capacité de 19 tonnes et de certifier la possibilité de stationner la benne sans occasionner de gêne. Si cela n'est pas le cas, il faut demander une autorisation à la mairie pour déposer la benne sur la voie publique, dans le cas où elle n'est pas posée sur un terrain privé. Une fois la demande effectuée, il faudra attendre environ une dizaine de jours. La benne sera ensuite mise à disposition durant 48 h. Cette prestation assurée par Sud Est Assainissement pour le compte de la CCPP, ne concerne que les encombrants et la ferraille. Tous les autres déchets et gravats n'entrent pas en compte dans cette prestation.

Tarifs : 100 € - Réservations au 04 93 79 03 50

Collecte de linge

Du nouveau côté textiles

La CCPP a choisi « ABI 06 » comme nouveau prestataire de collecte de textiles.

Implantée à Nice, cette association remplit des missions économiques, sociales et environnementales. Sociales puisqu'elle emploie 29 agents en contrats aidés, entrant dans la convention signée avec le Conseil général et Conseil régional concernant un chantier d'insertion. Économiques et environnementales au vu du recyclage des textiles qui apporte une solution au Grenelle de l'environnement, préconisant une baisse des déchets de 5%. « Après avoir collecté le linge nous le valorisons, le sélectionnons, et le trions pour que « la crème » soit destinée à nos boutiques



Dans les nouveaux containers, installés au mois de décembre, vous pouvez jeter les textiles, linges de maison et chaussures usagées.

(2 à Nice et 1 à Cannes). Cela permet de mettre à disposition du linge d'occasion de seconde main, à petit prix, pour des personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter du neuf. Pouvoir se vêtir dignement à moindre coût » explique Lionel Simone, le directeur d'Abi 06, qui a reçu, au mois de novembre dernier, le trophée de bronze « Climat énergie » du Conseil

général. Ces nouveaux containers proposent une évolution en la matière puisqu'ils sont de « nouvelle génération », « inviolables » et sécurisés. Fini les vêtements qui dégorgeaient des containers, la propreté est assurée. À noter que ce changement de prestataire n'engendre aucun flux financier pour la CCPP mais apporte un meilleur service à ses contribuables.

Convention tripartite

La CCPP, la CCI Nice Côte-d'Azur et EVP collaborent pour améliorer la gestion des déchets

L'association des Entreprises des Vallées des Paillons, la CCI Nice Côte d'Azur et la Communauté de Communes du Pays des Paillons se sont unies pour travailler sur une bonne gestion des déchets.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons regroupe huit zones d'activités (le Gheît, la Roseyre à Contes, la Bégude à Cantaron, les plans de Rimont, de Blavet et du Marquis à Drap, le Plan de Peille à Peillon et la Grave de Peille) soit plus d'une centaine d'entreprises. Dans le cadre du développement économique de la CCPP, le président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, Edmond Mari, le vice-président chargé du développement économique, Michel Calmet, le vice-président chargé de l'environnement et des déchets, Robert Nardelli, la présidente de l'association des Entreprises des Vallées des Paillons, Christine Scaramozzino, et Paul

Di Natale, représentant le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Bernard Kleynhoff, vont signer une convention tripartite pour travailler sur l'amélioration de la gestion des déchets des zones d'activités du Plan de Rimont, du Gheît et de la Roseyre.

Cette démarche s'inscrit dans la politique du Grenelle de l'Environnement qui fixe des objectifs portant sur le recyclage et la valorisation des déchets des entreprises. « Nous partons de zéro. Aujourd'hui les entreprises essaient de gérer, avec leurs moyens, sans réflexion globale et sans optimisation. Par ce projet nous pourrions mutualiser et se rapprocher de l'objectif national qui est de 75 % de recyclage des Déchets Industriels Banaux » souligne Christine Scaramozzino.

Ces mêmes acteurs prévoient de développer d'autres thématiques pour l'avenir, en cohérence avec les objectifs fixés par l'association EVP.



L'entreprise PAAL, située sur la zone de la Roseyre à Contes et impliquée dans le projet, a fait l'objet d'une visite réunissant Carole Straniero, conseillère en entreprise représentant la CCI, Christine Scaramozzino, présidente d'EVP, Frédéric Fontaine, un entrepreneur faisant partie d'EVP, et Michel Calmet, vice-président chargé du développement économique au sein de la CCPP, accompagnés des techniciens de la CCPP, Frédéric Daniele et Fabrizio Ceccarelli.

Entreprises des Vallées des Paillons (EVP)

L'association des Entreprises des Vallées des Paillons, présidée par Christine Scaramozzino, permet aux entreprises basées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, celles sur la Trinité et celles de Saint-André-de-la-Roche, de profiter d'un réseau associatif. Au total ce sont 1 350 établissements qui peuvent profiter de cette association optimisant le partage d'expériences et les savoir-faire. Sa particularité est de réunir l'ensemble des composants économiques du territoire (sociétés de services, industries, commerces et artisans). Elle facilite l'échange, l'information comme la réflexion entre les chefs d'entreprises, et favorise le développement économique des vallées des Paillons. EVP s'est fixée comme objectifs d'œuvrer autour de quatre grands axes qui sont, la promotion et la visibilité des pôles d'activités économiques et des entreprises via une signalétique adaptée et un annuaire d'entreprises ; le développement durable avec pour cibles le traitement des déchets, l'eau, l'économie circulaire et le transport ; une réflexion sur l'emploi et la formation dans les écoles, collèges, lycées et entreprises ; et le développement du commerce, de l'artisanat et des services. Aujourd'hui, EVP réunit une quarantaine de membres et compte bien s'agrandir. Vous souhaitez vous rallier à l'association : renseignements sur entreprisesvalleespaillons@gmail.com

Emploi

Contrats d'apprentissage dans les crèches

Depuis la rentrée, six jeunes se forment au métier de la petite enfance en réalisant leur stage annuel de Certificat d'Aptitude Professionnelle au sein des différentes structures multi-accueil de la CCPP.

« Vivre, se former et travailler au pays est une formule qui nous est chère » souligne le président de la CCPP, Edmond Mari. C'est dans ce cadre que six jeunes apprenties se forment

à leur futur métier dans les établissements d'accueil collectif intercommunaux du Pays des Paillons. Karine Gastaldo et Alexiane Barrault à la crèche de « l'Olivier » de Contes, Edwige Liebaert à la crèche de « la Formigua » de Drap, Estelle Isoart à « la Petite Loco » de l'Escarène, Maeva Fittipaldi à la crèche « Lu Nistou de la Pouncha » de Blausasc et Julie André à la micro-crèche « Li Estèlas » de Coaraze, se préparent à

passer leur diplôme de CAP Petite enfance. Pour la bendejunoise, Julie André, c'est une aubaine « En tout juste 10 minutes j'arrive sur mon lieu de formation. C'est vraiment appréciable de pouvoir travailler à côté de chez moi ». Maeva Fittipaldi elle aussi affectionne le fait de pouvoir se former sur le territoire, deux à trois jours par semaine, tandis que le reste du temps elle doit parcourir la ville pour aller à l'école.



Maeva Fittipaldi prépare son CAP petite enfance sur la structure de Blausasc, en alternance avec l'école IFPS de St-Laurent-du-Var.



Julie André, se forme dans le même centre pendant 2 ans, à raison d'un jour par semaine à l'école et les autres jours au sein de la micro-crèche de Coaraze.

Lucéram

Travaux sécuritaires : route des Mortissons

Afin de garantir plus de sûreté aux riverains qui utilisent la voie communautaire Les Mortissons, sur la commune de Lucéram, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a engagé des travaux de sécurisation.



Dans un premier temps, l'entreprise Nardelli TP a procédé à l'élargissement de la route en y installant une longrine. La seconde étape a été de faire appel à l'entreprise Miditraçage, spécialisée dans la construction de routes et autoroutes, pour fixer des barrières de sécurité sur une étendue de 86 mètres. « Nous avons posé des barrières en métal sur platines, sur 20 mètres de long, pour continuer la file existante en métal. Les autres bar-



L'entreprise Miditraçage a monté des barrières de sécurité.

rières que nous avons dû ajouter nous les avons posées en bois pour un choix esthétique » a expliqué le chef d'équipe, Jean-Jacques Bellone. Des travaux qui se sont élevés à 96 375 euros HT.

Bendejun

Travaux de confortement



Acrobat X, une entreprise spécialisée dans les travaux acrobatiques, en hauteur et difficiles d'accès, s'est chargée du chantier.

L'entreprise Acrobat X, mandatée par la Communauté de Communes, a effectué durant les mois de septembre et octobre 2014 des travaux de confortement sur un mur de soutènement de la route du Rémaurian.

Les travaux engagés sur cette

voie classée, d'intérêt communautaire, se sont échelonnés sur deux mois. Un temps indispensable qui a permis à ces employés spécialistes de la hauteur, de réaliser des ancrages métalliques forés à travers le mur et de les sceller dans des terrains en profondeur. Un chantier qui s'est

avéré indispensable pour garantir une meilleure sécurité aux usagers qui empruntent cette route. Le montant de cette réalisation s'élève à 87 900 euros HT, le tout entièrement financé par la Communauté de Communes du Pays des Paillons

Mont-Macaron

Acquisition de nouveaux terrains

Mardi 16 septembre 2014, Maurice Lavagna et Edmond Mari ont signé avec Maureen Harrison pour que la CCPP acquiert de nouveaux terrains au Mont-Macaron.

Maureen Harrison a vendu dix parcelles de terrains nus cadastrés pour une superficie totale de 211 360 m² à la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Une nouvelle acquisition, qui permet de développer le pastoralisme déjà existant dans le secteur.

« En signant un bail à



Maureen Harisson, le premier vice-président, Maurice Lavagna, et le président de la CCPP, Edmond Mari, ont signé l'acte d'acquisition des parcelles de terrains.

ferme avec un éleveur à la préservation de cela permet également l'environnement » a souligné de soutenir l'activité le président de la CCPP, agricole indispensable Edmond Mari.

Drap

« Séance de drainage » pour le stade de football

Des travaux de drainage et de terrassement dans le talus aval du stade de football de Drap ont été entrepris afin d'éviter que l'eau pluviale reste sur la surface du terrain, dégrade à nouveau la pelouse et déstabilise le versant.

Suite aux désordres qui ont été constatés sur le stade Jean-Anderloni, à Drap, le cabinet Risser a procédé à des études géotechniques afin de déterminer les travaux à entreprendre. La Communauté de Communes du Pays des Paillons a ensuite lancé une consultation d'entreprises pour la passation d'un marché portant sur des travaux de drainage. Au terme de cette mise en concurrence, l'entreprise TAMA de Cagnes-sur-Mer a été soumissionnée.

Afin de contenir et évacuer les eaux de surface, des drains ont été posés. La mise en œuvre de drains subhorizontaux est destinée à évacuer les eaux profondes. L'entreprise TAMA a procédé à la réhabilitation de l'enrochement dégradé et en a créé deux supplémen-



Les employés de l'entreprise TAMA travaillent pour garantir une bonne dispersion de l'eau.

taires situés de chaque côté du stade.

« Sur le plateau nous avons fait deux caniveaux pour récupérer l'eau afin qu'elle s'écoule dans le canal qui évacue les eaux des drains qui sont raccordés » ex-



plique le chef d'équipe, Carmelo Loprete. Le montant de ce chantier s'élève à 96 375 euros HT.

Autobus

Meilleure desserte pour les lignes 300 et 340

Le 3 novembre 2014, les lignes 300 Nice/La Grave de Contes et 340 Nice/Lucéram ont été présentées à la population, lors de l'inauguration officielle du rond-point de Contes situé sur la RD 15, au giratoire de la gare routière périurbaine.



Les élus ont procédé à la coupure du ruban.

Après la coupure du ruban, qui a rassemblé de nombreuses personnes, Yvette Lartigau, directrice des transports au Conseil général, a présenté l'évolution des deux lignes concernant le nouveau réseau de bus de la vallée des Paillons. « La ligne Nice/La Grave de Contes fonctionne, à l'heure, toute l'année, du lundi au samedi, c'est une grande première. Nous avons également mis en place des navettes qui viennent en correspondance de cette ligne. Grande nouveauté, également, sur la ligne 340 de Lucéram, avec la création d'une petite navette complémentaire qui dessert Touët-de-l'Escarène, l'Escarène et Blausasc et qui va ensuite se rabattre sur le pôle multimodal de Drap/Cantaron, à raison de 2 allers/retours par jour ». Ce nouveau réseau de

bus, qui a pris effet la veille de l'inauguration, propose des horaires plus pratiques, avec des départs depuis la Grave-de-Contes, et à chaque heure. Parallèlement à cela, une autre innovation a été mise en place avec les carnets de dix voyages à 10 euros, qui peuvent désormais être utilisés sur n'importe quelle ligne et en correspondance gratuite avec les navettes. En effet, des navettes supplémentaires se sont ajoutées à celles des services scolaires qui viennent pareillement desservir le lycée de Drap ainsi que toutes les navettes qui fonctionnent, comme la création de la desserte du lycée Goscinny qui a été améliorée pour permettre les sorties à 17 h et 18 h, ainsi que les mercredis pour toutes les communes.

Réaction des élus face à cette nouvelle offre

Les allocutions ont débuté avec le maire de Contes, Francis Tujague, qui a exprimé « C'est un changement profond pour la vie des familles dans cette vallée mais également économique qui concerne cette question essentielle des transports et qui s'inscrit dans les objectifs de développements durables ». Cette fréquence plus nombreuse des autobus, sollicitée par la CCPP, a réjoui son président, Edmond Mari « Cette problématique des déplacements ne nous a pas échappé au sein de la Communauté de Communes puisque nous avons créé une commission spécifique aux déplacements, en la présence de Monique Giraud-Lazzari qui

la préside. Tout urbanisme futur doit être adossé à des possibilités de transports en commun. Nous avons l'exemple aujourd'hui, avec cette modeste gare routière qui est implantée au cœur d'un quartier urbain. C'est ça l'avenir! »

Pour finir, Eric Ciotti, président du Conseil général, a conclu ce moment important

en rappelant que le Conseil général était au cœur des enjeux de la multimodalité « Pour améliorer les déplacements il faut travailler autour de différents axes. Il faut améliorer et fluidifier les routes, travailler les transports interurbains avec des autocars de qualité et développer la desserte ferroviaire. Il faut conjuguer ces trois priorités et non pas les opposer. Nous devons installer une complémentarité ».

Ce nouveau programme lancé depuis maintenant deux mois et demi, qui répond aux besoins des habitants de la vallée avec des déplacements à l'intérieur de la Communauté comme à l'extérieur, connaît une forte affluence. Les fiches horaires sont consultables sur <https://www.cg06.fr/vous-deplacer-en-bus/lignes-et-horaires-3029.html>



Yvette Lartigau a présenté les nouveautés des lignes 300 et 340.

Monique Giraud-Lazzari vice-présidente chargée des déplacements

« L'enjeu des travaux engagés par la commission développement durable-déplacements-transports est un défi à relever pour l'avenir économique, social et culturel de nos vallées. Assurer un service public mieux adapté à tous les usagers, relever le défi de la transition énergétique, tels seront les axes de réflexion et d'actions de la commission ».



Ligne Nice-Breil-Cunéo Tous mobilisés

Face à la menace de fermeture de la ligne Nice-Breil-Cunéo, les cheminots, les élus de la vallée et la population se sont mobilisés à maintes reprises pour manifester leur mécontentement.

La situation de la ligne Nice-Breil-Cunéo, devenue très précaire, en carence d'entretien, est en attente d'accords internationaux pour sa remise à niveau. Suite à la convention franco-italienne du 24 juin 1970, Réseau Ferré de France et Réseau Ferré Italien doivent prendre des dispositions pour sa pérennisation. De son côté, le gouvernement italien a décidé le financement de travaux nécessaires pour une amélioration

globale du Réseau ferré, à hauteur de 29 millions d'euros. L'engagement de ces interventions doit être assuré avant le 30 juin 2015 sous peine d'annulation du financement. Une date matériellement impossible à tenir puisque les ingénieurs français et italiens reconnaissent que cela nécessite 12 mois d'études d'ingénierie. Il convient donc de prendre « le TGV » pour accélérer les choses. Les usagers s'impacientent « Il est urgent que les travaux commencent et que le gouvernement italien et RFF trouvent un accord équilibré » ont souligné Pierre Donadey, et Cyril Piazza, vice-présidents de la CCPP, qui ont participé à plusieurs mobilisa-



Cette ligne dessert aussi les Lycéens de Drap Plus d'infos sur <http://maligne-ter.com/nice-tende/>

tions. Les élus et la population ont protesté pour la défense et le développement de cette ligne ferroviaire, réclamant l'engagement, au plus tôt, des travaux de cette ligne dont la fréquentation a considérablement augmenté avec la création du Lycée René Goscinny

de Drap. Une convention doit être signée engageant RFF à réaliser les études et les travaux en échange du déblocage des fonds. En 2015 des travaux légers seront effectués en attendant que les plus lourds soient entrepris au 2^e semestre 2016.

PLU intercommunal Non au PLUi

Les élus se sont opposés au transfert automatique du PLU vers la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

La loi ALUR, approuvée en mars 2014, demande la réflexion urbanistique de passer à l'échelle communautaire par le biais du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de prendre en compte les enjeux de l'aménagement du territoire d'aujourd'hui.

« Je me suis toujours opposé au transfert du document de planification à l'intercommunalité. Le PLUi est un danger pour

l'identité communale, aujourd'hui nous devons sauvegarder nos communes. Je vous propose donc d'être défavorable à cette décision » a préconisé le président de la CCPP, Edmond Mari, lors du conseil communautaire du 24 septembre 2014. Les membres du conseil communautaire ont, à l'unanimité, répondu négativement au transfert de cette compétence, afin de laisser aux communes l'opportunité d'aménager leur territoire dans le cadre de la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Association pour le Développement

Présentation du personnel de l'ADPP



De gauche à droite : Julien Bienvenu, agent de développement local et animateur du Conseil de Développement du Pays des Paillons ; Sarah Fasiliabas, agent de développement touristique ; Stéphanie Patois, chargée de mission en développement touristique et aménagement du territoire ; Karine François, directrice de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons ; Maxime Hennebert, chargé de mission en ingénierie territoriale.

Conseil de Développement

Aménagement du pôle multimodal de l'Escarène



Les participants ont visité le site de la gare.

Le 1^{er} octobre dernier le Conseil de Développement du Pays des Paillons, conduit par Julien Bienvenu, animateur de cette instance, et Michel Chiappero, urbaniste-enseignant, ont convié élus, citoyens et universitaires, à la salle de la Colombe de l'Escarène, pour travailler autour de l'aménagement du pôle multimodal de la commune.

Cet espace escarénois, composé de la crèche « La petite Loco », du collège

« François Rabelais », de la caserne de pompiers et de la gendarmerie, sera d'ici quelques années l'objet d'un important développement urbain. Ce site également doté de la ligne ferroviaire, fait suite à bien des débats, car il semble inconcevable qu'il n'y ait pas par la suite une desserte plus prononcée.

« Il faut engager une étude socio-économique » a exprimé le vice-président Région PACA délégué aux transports, Jean-Yves Petit, puisque ce secteur présente

une grande affluence et par conséquent permet un aménagement stratégique intéressant.

Afin d'appréhender la réalisation de cet aménagement, les participants ont visité le site de la gare de l'Escarène. Ils ont ensuite travaillé par petits groupes pour proposer un agencement possible, intégrant une future salle polyvalente, un tennis, l'agrandissement de la caserne des pompiers et la réalisation d'un pôle multimodal. De beaux projets à construire.

Exposition

Projet artistique « Flux »

Faire connaître le territoire à travers la manifestation « Flux » impulsée par le collectif d'artistes de « No-made l'association », tel est le challenge lancé par l'ADPP.

L'Association pour le Développement du Pays des Paillons, en collaboration avec « No-made l'association », poursuit ses initiatives pour favoriser le développement de l'art et la culture à travers un nouveau projet baptisé « Flux ». Une vingtaine d'artistes français et étrangers mettra en valeur le territoire du Pays des Paillons ainsi que les liens qui unissent les différentes communes par le biais d'expositions qui s'étendront à l'échelle du territoire. Ces artistes veilleront à ouvrir l'espace aux visiteurs locaux et extérieurs, valoriseront les patrimoines bâtis, naturels et historiques, mais



La place de l'église de Peillon accueillera l'œuvre de Daniel Van de Velde.

aussi les traditions et les légendes. Etant donné que « Flux » est un dispositif qui entre dans le cadre de projets innovants, fédérateurs et structurants, faisant référence à la charte de développement durable du Pays des Paillons, il bénéficie de fonds d'initiatives locales. Une enveloppe de 27 600 euros du Conseil

régional est consacrée à cette exposition qui s'ouvrira aux habitants, aux mairies, aux écoles et aux associations le 7 mars prochain jusqu'à la fin du mois de mai.

Le programme sera consultable sur le site de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons. www.pays-des-paillons.fr/

Dispositif européen

Mobilisation générale autour de LEADER

L'Association pour le développement du Pays des Paillons a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région et l'Union Européenne « LEADER 2014/2020 » (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) mobilisant 4 millions d'euros, tous financements confondus.

« C'est une opportunité que nous ne pouvons pas laisser passer pour le développement de notre territoire » exprime le président de la CCPP, Edmond Mari.

Une première présentation à la population a été faite le 8 octobre dernier, détaillant que LEADER pouvait s'articuler autour du développement des activités culturelles, de l'amélioration du milieu naturel, de la réhabilitation du patrimoine, du tourisme rural, de l'amélioration des



Dans le cadre de sa candidature au programme européen LEADER, le Pays des Paillons a organisé des ateliers auxquels de nombreuses personnes se sont exprimées.

liens entre les producteurs et les consommateurs...

Depuis, la population s'est fortement mobilisée en participant à plusieurs ateliers afin que le Pays des Paillons se porte candidat à ce projet. Le président de l'ADPP, Pierre Donadey, s'est félicité de voir une salle comble « Cela démontre vos envies pour l'avenir. Pour que ce projet fonctionne il faut marcher main dans la main et

avoir une directive collective communautaire ».

L'ADPP remercie les acteurs locaux qui se sont mobilisés et espère vivement être retenue sur ce projet ambitieux. « Sur l'échelle de 5, si nous arrivons à obtenir la note de 4 nous serons sélectionnés au mois de février, sinon il faudra se présenter au repêchage au mois d'avril » confie la directrice de l'ADPP, Karine François.

Fêtes de fin d'année

Rencontre avec Papa-Noël

C'est avec des étoiles plein les yeux que les enfants ont rencontré le grand bonhomme rouge qui les fait tant rêver. Que ce soit dans les crèches de l'Olivier, de la Formigua, de Lu Nistou de la Poucha, à la micro-crèche Li Estélas, au Relais d'Accueil Petite Enfance ou pour les enfants du personnel de la Communauté Communes du Pays des Paillons, la magie de Noël a opéré avec succès.



Le 13 décembre le Comité d'Action Social et Culturel a réuni les employés de la CCPP et leurs enfants, à l'Espace Jean-Ferrat de Drap, pour fêter Noël.



Après le spectacle d'ombres chinoises présenté par les Assistantes maternelles du RAPE, les bambins ont été émus d'approcher le Père-Noël. Un goûter a ensuite régalé tout ce petit monde.



À la Crèche de l'Olivier le Père-Noël a fait sa distribution de surprises. Un moment émouvant pour les petits et les grands.



La Petite Loco de l'Escarène a offert un joli spectacle avant que le grand monsieur à la barbe blanche offre à son tour plein de beaux joujoux.



Après être arrivé en bicyclette, petit Papa Noël a déballé sa hotte sur le dos pour gâter les Pitchouns de Lu Nistou de la Poucha.

Action

Course poursuite dans le tunnel du Paillon pour le tournage du « Transporteur 4 »

Ce fût une première ! Le tunnel de la Condamine a été fermé les 12 et 13 septembre derniers pour cause de tournage. Le long métrage de Luc Besson « Le transporteur 4 » fera bel et bien apparaître une scène qui se déroulera dans la vallée des Paillons.



L'équipe du tournage a logé durant deux jours et deux nuits sur le parking de la CCPP.

Si une vingtaine de cascadeurs a monopolisé le tunnel durant deux jours, la scène que vous verrez apparaître dans le film ne durera qu'une à deux minutes. Il faudra rester bien attentif car cette course-poursuite, visible vers la fin du film, fera partie intégrante des décors monégasques. De son côté, le staff avait pris possession du parking de la Communauté

de Communes du Pays des Paillons. Une commodité mise à la disposition d'une cinquantaine d'intermittents du spectacle par le maire de Blausasc, Michel Lottier.

En attendant de découvrir ce quatrième épisode, l'équipe continue de tourner. Au total, le film aura nécessité trois mois de tournage, dont dix semaines à

Paris et quatre semaines dans les Alpes-Maritimes et le Var, avec des séquences de courses poursuites qui se sont déroulées sur la Promenade des Anglais, Menton, le Var, Roquebrune-Cap-Martin et la vallée des Paillons. « La sortie sur grand écran du « Transporteur 4 » est prévue le 4 mars 2015 aux États-Unis » confie le régisseur général



La célèbre Audi S8 du Transporteur.

de la partie Sud, Daniel Dacomo et le régisseur adjoint, Stéphane Martel.

Et non les filles, dans ce quatrième épisode Jason Statham ne sera pas au volant de sa superbe Audi S8, mais rassurez-vous, l'acteur britannique Ed Skrein, qui jouait dans la saison 3 de « Games of Thrones » récupérera le rôle principal. Quant au public masculin, lui aussi qu'il ne s'inquiète pas, la sublime



Course poursuite dans le tunnel du Paillon.

Noémie Lenoir sera l'atout de cette saga produite par Luc Besson.